



## Comment se déroule une "convocation pour affaire vous concernant"

Par **nabet**, le **20/01/2012** à **16:08**

Bonjour,

La semaine dernière une amie a reçu une convocation pour se présenter au commissariat, étonnée elle s'y est rendue: on l'a informée qu'une plainte était déposée contre elle pour violence verbale à un agent de guichet de la SNCF en septembre 2009. La police dit l'avoir retrouvée grâce à sa carte de crédit utilisée pour le paiement d'un billet SNCF. Une vidéo de surveillance relatif aux faits lui a été montrée, sur laquelle elle ne se reconnaît pas. L'agent lui a dit qu'il y avait même un témoin des faits.

Elle n'a pas su quoi répondre, n'a pas pu confirmer ni infirmer sa présence sur les lieux ce jour là (les faits remontent à 2 ans donc elle ne sait pas si elle y était ou non ce jour là.)

Cette amie, sous le choc de cette accusation, a perdu tous ses moyens...car elle n'a aucun souvenir d'un tel événement mais ce qui la trouble le plus c'est qu'elle se rend effectivement dans cette gare. Elle a accepté un RDV pour une confrontation avec l'agent qui l'accuse.

Elle a été interrogée pendant près de 2h, ils ont pris une photo d'elle ainsi que ses empreintes digitales. Comme une véritable criminelle!

Depuis cette convocation elle ne dort plus, ne mange plus, elle est terrorisée: elle finit par douter d'elle-même et se demande ce qui s'est passé? Y était-elle? Pourquoi être convoquée pour un accrochage verbal? ce qui arrive tous les jours dans les services publics.

Doit-elle prendre un avocat? Que risque-t-elle? Est-ce la procédure normale de prendre les empreintes et une photo? Cela signifie qu'elle a été "fichée" par la police? Quelles en sont les

conséquences?

Merci pour votre aide, car elle est complètement perdue. Déjà qu'elle était en mini dépression, là elle est complètement anéantie.

Cdt

Nabet

Par **pat76**, le **20/01/2012** à **18:38**

Bonjour

Elle a été mise en garde à vue?